



MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS
SECRETARIAT D'ÉTAT AUX SPORTS

Paris, le **04 FEV. 2009**

DIRECTION DES SPORTS

SOUS-DIRECTION DE L'ACTION TERRITORIALE

**Bureau des fédérations multisports
des activités sportives de nature et des
pôles ressources**

Dossier suivi par:

*Mme Muriel FAURE, correspondante nationale « sport
famille et pratiques féminines »*

Poste 01.40.45.95.01

INSTRUCTION N° I - 09 - 16 JS

La ministre de la santé et des sports

à

Madame et Messieurs les préfets de région
(Directions régionales et départementales de la
Jeunesse et des Sports)

**Mesdames et Messieurs les préfets de
département**
(Directions départementales de la Jeunesse et
des Sports)

**Mesdames et Messieurs les directeurs des
établissements nationaux**

**Mesdames et Messieurs les directeurs
techniques nationaux**

POUR ATTRIBUTION

**Monsieur le Président du Comité national
olympique et sportif français**

**Mesdames et Messieurs les Présidents des
fédérations sportives**

POUR INFORMATION

**Objet : SPORT, FAMILLE ET PRATIQUES FEMININES – Bilan de l'action du ministère de la
santé de la jeunesse et des sports en 2008 et concours « Femmes et sport » 2009**

- Réf :**
- Rapport "Femmes et Sports" remis au ministre chargé des sports et à la ministre de la parité et de l'égalité professionnelle le 21 avril 2004.
 - Rapport « sport, adolescence et famille » présenté en novembre 2003 au ministre des sports et au ministre délégué à la famille.
 - Femmes et sports – Priorités d'action du ministère de la santé, de la jeunesse et des sports : instruction n° 04-197 JS du 13 décembre 2004.
 - Organisation du « week-end du sport en famille » du 30 septembre et 1^{er} octobre 2006 : instruction n°06-078JS du 24 avril 2006.
 - Directive du conseil d'administration du CNDS du 25 novembre 2008 concernant la répartition en 2009 des subventions allouées au niveau local.

I - Bilan de l'action conduite par les services déconcentrés en 2008

Il vous est demandé, comme chaque année, de produire un bilan de l'action menée par vos services sur la thématique « Sport, famille et pratiques féminines », selon une trame identique aux années précédentes, en application des instructions 04-197 JS du 13 décembre 2004 et 06-078 JS du 24 avril 2006. Une synthèse nationale sera réalisée et vous sera adressée. Ce bilan permettra en particulier au Pôle ressources national « Sport, famille et pratiques féminines » de valoriser les actions exemplaires repérées. Les services concernés sont ainsi susceptibles d'être mobilisés sur les travaux d'expertise que le pôle pourrait conduire.

Ce bilan est à adresser à mes services [Direction des Sports/DSB1] **avant le 31 mars 2009**, délai de rigueur, par courrier et par courriel à l'adresse suivante : muriel.faure@jeunesse-sports.gouv.fr.

II - Concours (national/régionaux) « Femmes et Sport » : bilan 2008 / perspectives 2009

1- Bilan 2008

Le Ministère de la santé et des sports (MSS) et le Comité national olympique et sportif français (CNOSF) ont organisé, en 2008, pour la quatrième année consécutive, le concours national « Femmes et Sport » (réf : instruction n°08-018JS du 5 février 2008).

3 prix et un trophée national ont été décernés. **Les lauréat(e)s nationaux(ales) de ces 3 prix ont été choisi(e)s parmi les lauréat(e)s régionaux(ales).**

- ❶ le prix « Sport au féminin » [10 000 €], qui récompense la meilleure stratégie ou action menée par une association sportive en matière de féminisation des postes à responsabilités (fonctions électives, techniques ou à titre professionnel) et / ou de développement de la pratique – physique et sportive – féminine ;
- ❷ le prix « Sport, filles et cités » [10 000 €], qui récompense la meilleure stratégie ou action en matière de développement de la pratique – physique et sportive – féminine ou mixte (hommes / femmes) dans les quartiers urbains sensibles ;
- ❸ le prix « Sport : le coup de cœur » [récompense d'une valeur de 5 000 €], qui récompense une personne pour son parcours et son investissement exemplaires, au plan territorial, en qualité de bénévole sur cette thématique, quelle que soit la nature de son engagement [dirigeant(e), arbitre, sportif(ve), éducateur(trice)...].

Par ailleurs, le trophée national « Femmes et sport » [15 000 €], a récompensé la meilleure stratégie ou action menée par une fédération sportive en matière de féminisation des postes à responsabilités (fonctions électives, techniques ou à titre professionnel) et / ou de développement de la pratique – physique et sportive – féminine.

Les lauréat(e)s 2008 sont :

- pour le trophée national « **Femmes et Sport** » - la Fédération française de Basket ball pour son action intitulée « Les 10 ans de la Ligue féminine de Basket au Gender Mainstreaming » : une stratégie fédérale d'identification et de valorisation des femmes dans le monde du basket » ;

- pour le prix « **Sport au féminin** » - l'AS du Lycée Joliot Curie de Romilly (section rugby) – Champagne-Ardenne pour son action intitulée « Rugby, aussi une affaire de fille ! » ;
- pour le prix « **Sport, filles et cités** » - l'Olympique Lille Sud – Nord-Pas-de-Calais pour son action intitulée « femmes, filles, sportez-vous bien dans la cité » ;
- pour le trophée « **Sport : le coup de cœur** » - Mme Kandra NELSON – Midi-Pyrénées « Stade Toulousain de Base Ball ».

La délibération du jury national, présidé par Mme Anne-Caroline CHAUSSON championne olympique de BMX, s'est tenue le 14 octobre 2008 au Ministère de la santé et des sports. La remise des prix devrait avoir lieu le dimanche 8 mars 2009 à l'occasion de l'organisation du « All Star Game féminin de Basket » qui regroupe les meilleures joueuses de basket européennes au stade Pierre de Coubertin.

2 - Organisation en 2009

Le Ministère de la santé et des sports et le Comité national olympique et sportif français (CNOSF) ont décidé de reconduire, en 2009, le concours national et les concours régionaux « Femmes et Sport ».

L'objectif du concours national et des concours régionaux est de promouvoir l'image, la place et le rôle des femmes dans les pratiques physiques et sportives et leur accès aux responsabilités (fonctions électives ou d'encadrement à titre professionnel ou bénévole), en France, notamment dans les quartiers urbains sensibles.

2-1. Pilotage national

Le Pôle ressources national « Sport, famille et pratiques féminines » CREPS PACA (*) dont l'une des missions prioritaires est d'animer le réseau des correspondant(e)s « Sport, famille et pratiques féminines » et de valoriser les « bonnes pratiques » assurera – sous le contrôle de la Direction des Sports – le pilotage opérationnel, comme en 2008, de l'organisation du concours national et le suivi des concours régionaux « Femmes et sport ».

2.2 Catégories de prix

2.2.1 au niveau national

Afin de renforcer la lisibilité du concours national, et pour faire suite à de nombreux échanges avec les référent(e)s régionaux(ales) « Sport, famille et pratiques féminines » dans le cadre du forum mis en place par le PRN, le MSS et le CNOSF ont décidé de ne pas reconduire en 2009 le prix « Sport au féminin » et d'y substituer un prix « Coup de Pouce ». Ainsi, en 2009 trois prix (« Coup de cœur », « Coup de Pouce », « Sport, filles et cités ») et un trophée national seront décernés. **Les lauréat(e)s nationaux(ales) de ces 3 prix seront choisi(e)s parmi les lauréat(e)s régionaux(ales).** Les dossiers correspondants seront adressés par le DRDJSVA au PRN « Sport, famille et pratiques féminines » [cf. également infra page 5].

(*) Pôle ressources national « Sport, famille et pratiques féminines » CREPS PACA – Pont de l'Arc – CS 70445 – 13098 Aix-en-Provence cedex 2 – tél 04.42.29.68.99 mél : prn.stpf@jeunesse-sports.gouv.fr . Le responsable du PRNstpf est M. Youri FILLOZ. Il est assisté de Mmes Stéphanie MAHUET et Anne-Laure DAUBIGNARD.

❶ le prix « Sport : le coup de cœur » [récompense d'une valeur de 5 000 €], qui récompense une personne pour son parcours et son investissement exemplaires, au plan territorial, en qualité de bénévole sur cette thématique, quelle que soit la nature de son engagement [dirigeant(e), arbitre, sportif(ve), éducateur(trice)...].

❷ le prix « Sport : le coup de pouce » [récompense d'une valeur de 5 000 €], qui récompense une personne de moins de 30 ans pour son investissement exemplaire, au plan territorial, en qualité de bénévole sur cette thématique, quelle que soit la nature de son engagement [dirigeant(e), arbitre, sportif(ve), éducateur(trice)...].

❸ le prix « Sport, filles et cités » [10 000 €], qui récompense la meilleure stratégie ou action en matière de développement de la pratique – physique et sportive – féminine ou mixte (hommes / femmes) dans les quartiers urbains sensibles ;

Par ailleurs, le trophée national « Femmes et sport » [15 000 €], récompensera la meilleure stratégie ou action menée par une fédération sportive en matière de féminisation des postes à responsabilités (fonctions électives, techniques ou à titre professionnel) et / ou de développement de la pratique – physique et sportive – féminine.

Afin de faciliter les comparaisons, il vous appartient de joindre au dossier de candidature une grille d'évaluation à renseigner par le (la) candidat(e) du trophée national « femmes et sport » [cf. annexe 3 : proposition de grille d'évaluation].

Par ailleurs il conviendra de joindre au dossier de candidature « le carnet de vie du bénévole » téléchargeable sur le site du CNOSF (<http://www.comite-olympique.asso.fr/cat/35-benevolat.html>), à renseigner par le (la) candidat(e) des prix « Sport : le coup de cœur » et « Sport : le coup de pouce »

2.2.2 au niveau régional

Trois prix seront décernés :

- Le prix « Sport : le coup de cœur », qui récompense une personne pour son parcours et son investissement exemplaires, au plan territorial, en qualité de bénévole sur cette thématique, quelle que soit la nature de son engagement [dirigeant(e), arbitre, sportif(ve), éducateur(trice)...].
- le prix « Sport : le coup de pouce », qui récompense une personne de moins de 30 ans pour son investissement exemplaire, au plan territorial, en qualité de bénévole sur cette thématique, quelle que soit la nature de son engagement [dirigeant(e), arbitre, sportif(ve), éducateur(trice)...].
- le prix « Sport, filles et cités », qui récompense la meilleure stratégie ou action en matière de développement de la pratique – physique et sportive – féminine ou mixte (hommes / femmes), dans les quartiers urbains sensibles,

Vous pourrez, si vous l'estimez opportun, organiser, en complément, d'autres catégories de prix laissées à votre initiative.

Le partenariat DRDJS/CROS, base de cette opération, sera très opportunément élargi aux collectivités territoriales, et notamment au Conseil Régional.

Un comité de pilotage DRDJS / CROS associant collectivités territoriales et autres partenaires sera chargé d'arrêter et de mettre en œuvre les modalités précises d'organisation et de déroulement du concours régional (règlement, montant des prix, choix des prestataires de services, échéancier,...).

Le jury sera composé des acteurs du développement du sport de la région concernée. Les membres du groupe de travail national « Femmes et Sports », sont susceptibles d'être associés aux travaux du jury, en qualité de « personnes ressources ».

Les montants des prix seront définis par les DRDJS (avec un minimum de 1 000 € par prix).

Le financement devra être assuré, en 2009, au plan déconcentré, - conformément aux directives du conseil d'administration du CNDS du 25 novembre 2008 - sur la part territoriale du centre national pour le développement du sport (CNDS), en très étroite liaison avec le mouvement sportif.

2-3. L'échéancier

Pour les prix « Sport filles et cités », « Sport : le coup de cœur » et « Sport : le coup de pouce », l'action devra obligatoirement être antérieure et mise en œuvre à la date de dépôt du dossier de candidature, dont la date limite est fixée par chaque direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports (DRDJS).

Les dossiers des fédérations sportives, au titre du trophée national « femmes et sport », devront être transmis avant le vendredi 3 juillet 2009 au Pôle ressources national « Sport, famille, pratiques féminines » (le cachet de la poste faisant foi).

Les délibérations des jurys régionaux devront être organisées avant le vendredi 26 juin 2009, afin que vous puissiez communiquer les noms et coordonnées de vos lauréat(e)s régionaux (ales).

En revanche, il n'est pas imposé de date (limite) d'organisation des remises de prix [*cf. annexe 4 : exemple d'échéancier*], même s'il est, bien sûr, souhaitable, que cette remise puisse avoir lieu avant fin novembre 2009.

L'échéancier sera donc le suivant :

➤ **avant le vendredi 3 juillet 2009**, les correspondant(e)s régionaux(ales) adressent au Pôle ressources national « Sport, famille et pratiques féminines » CREPS PACA – Pont de l'Arc – CS 70445 – 13098 Aix-en-Provence cedex (prn.sfpf@jeunesse-sports.gouv.fr), l'annexe 5, dûment complétée, relative aux lauréat(e)s régionaux(ales), accompagnée des dossiers de candidature(s) correspondants.

➤ La délibération du jury du concours national, sera organisée avant le 15 octobre 2009

➤ La remise des prix du concours national sera organisée avant la fin de l'année 2009.

2.4. La communication

* Le visuel des concours « Femmes et Sport » est le même que pour les éditions précédentes. Il doit être, systématiquement, utilisé sur tous les documents relatifs aux concours régionaux.

* Le Pôle ressources national « Sport, famille et pratiques féminines », vous transmettra, avant fin avril 2009, 3 trophées.

Je vous invite à faire part à mes services (DS B1) d'éventuelles difficultés rencontrées dans l'application de la présente instruction.

Pour le directeur des sports,
La sous-directrice de l'action territoriale


Claudie SAGNAC